

Les représentants CGT CFDT FO FDSU au Comité d'Hygiène et Sécurité Départemental -
Ministère Economie Finances Industrie (MINEFI)
Les représentants CGT CFDT FO UNSA au Comité d'Hygiène et de Sécurité - Ministère des
Affaires Etrangères
Les syndicats CGT CFDT FO UNSA du Ministère des Affaires Etrangères
Les syndicats CGT CFDT FO SUD du Trésor Public
Les syndicats CGT CFDT FO de l'INSEE

ÉTUDES ÉPIDÉMIOLOGIQUES : POINT D'ÉTAPE AU 15 SEPTEMBRE 2006

Le point sur la 1^{ère} phase

Le Groupe Technique Paritaire amiante local s'est réuni ce 15 septembre en présence de la Chef de Bureau Hygiène et Sécurité du Minefi, des responsables locaux de l'Insee, du Trésor, des Impôts et du Ministère des Affaires Etrangères, des médecins de prévention des administrations, d'experts techniques et des représentants syndicaux.

Il a examiné le rapport préliminaire au rapport final qui fera le point sur l'impact de l'exposition à l'amiante sur les personnels ayant travaillé dans le Tripode.

Chacun a souligné le travail remarquable fait par le cabinet Sépia Santé à partir des données qui lui ont été transmises. Mais le débat a fait apparaître l'absence ou l'imprécision de certaines données collectées, pourtant essentielles ; ainsi que des divergences sur l'objet du rapport entre la parité syndicale et le commanditaire (Minefi). Après un vif débat, il a été décidé d'investigations complémentaires et d'une date de présentation du rapport final : 14 décembre 2006.

Préparation de la 2^{ème} phase

La comparaison entre personnels exposés à l'amiante dans le Tripode et personnels administratifs non exposés se prépare activement.

La DGI (Impôts) a accepté de fournir à Sépia-Santé, dans le respect des règles de confidentialité définies par la loi, et pour cette étude, un fichier de personnels ayant travaillé entre 1972 et 1993 dans plusieurs de ses établissements, de façon à définir une population comparable à celle du Tripode.

Ces agents seront contactés début 2007 par un triple courrier de leur administration, de l'Intersyndicale amiante et de Sépia Santé pour leur expliquer l'importance de cette étude.

Ils seront destinataire d'un questionnaire semblable à celui auquel les ex-agents du Tripode ont répondu.

Un certain nombre de répondants consentants seront contactés par Sépia-Santé pour une radio pulmonaire de dépistage, de façon à comparer les anomalies détectées à celles trouvées sur les radios de la 4^{ème} vague de suivi des agents du Tripode, qui commence en 2007.

Les formalités de consultation de la CNIL et des instances qui veillent sur la légitimité des études médicales vont être entreprises par Sépia-Santé.

Colère et mobilisation !

Contrairement à ce qu'ont dit certains responsables ministériels lors de cette réunion, le Minefi s'est opposé à chaque étape à nos demandes : évacuation du Tripode, suivi médical et étude épidémiologique ! C'est par notre mobilisation active et permanente que nous les avons obtenus. Il a même fallu des procédures judiciaires pour obtenir certaines reconnaissances de maladies professionnelles et l'expertise amiante du Tripode.

Nous devons nous préparer à nous mobiliser à nouveau !

En effet :

- Depuis 1 an, le Minefi tergiverse par rapport à l'inscription en secteur 3 des personnels ayant réalisé de la connectique, travaillé en salles ordinateurs (Trésor et

Insee) ou fait du ménage et des travaux (oubliés lors de la 1^{ère} liste de secteur 3). Lors de la réunion, nous avons enfin obtenu son feu vert pour que les administrations préviennent les agents. **Nous exigeons une mise en œuvre immédiate et la possibilité pour ces agents (qui le souhaitent) de bénéficier d'un scanner, comme le suivi des secteurs 3 le prévoit !**

- Les examens médicaux réalisés pour l'étude des radios pulmonaires et EFR (Examen fonctionnel respiratoire : spirométrie) sont d'une qualité très insuffisante : 40% des EFR sont inexploitable, seules 115 radios (sur 598 disponibles) sont de bonne qualité !!!

Il s'agit là d'un véritable sabotage de l'enquête et d'une mise en danger des agents puisque la mauvaise qualité de ces radios ne permettaient pas de bien déceler d'éventuelles anomalies ! **Nous ne comptons pas en rester là.**

- Dans ces conditions, l'organisation du suivi médical des agents doit être modifié. **Nous demandons donc qu'une réunion du « groupe national interministériel de suivi des agents ayant été exposés à l'amiante dans l'immeuble Beaulieu » soit convoquée rapidement.**

Nantes, le 20 septembre 2006